

2020-2021

pet'a zo ne' ba

TREMARGAT



bulletin communal d'information

Bloavez Mat d'an holl

Quelle drôle d'année : Covid, confinement, couvre-feu, guerre contre le virus, pandémie, des mots à faire frémir.

L'incidence est énorme au niveau de notre commune, nous sommes tous touchés, à la fois dans notre vie sociale, et certains, au niveau de leur santé. Nos associations sont impactées de plein fouet dans leurs activités, aux niveaux économique et social : La Pépie, la Base Nautique, la Ferme à Trémargat, le GAT, le Club des Bruyères, l'association Notre Dame et aussi le restaurant Coriandre fermé la moitié de l'année.

Nous avons choisi, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'apporter un colis aux personnes de plus de 70 ans. C'est aussi l'occasion de créer du lien avec des personnes et de briser des solitudes dues à la crise sanitaire actuelle.

Mais la vie continue malgré tout à Trémargat et le Conseil Municipal œuvre pour mettre en pratique le programme que nous avons défini collectivement.

L'organigramme de notre Conseil Municipal est bien cadré après une mise en route qui a pris un peu de temps à la suite des problèmes sanitaires et d'un premier mandat pour la plupart d'entre nous.

Nous avons répondu à un appel à projet du Conseil Départemental, et nous avons choisi, en concertation avec l'association La Pépie, la rénovation thermique du gîte d'étape communal. Les travaux ont commencé (changement des huisseries, amélioration de l'isolation). Les travaux du lot isolation ont été confiés à l'entreprise T.O.N.I du bourg.

Le logement « Personne à Mobilité réduite » devra être construit en début d'année.

À la demande de l'association « Épice Et Tout » d'agrandir le magasin, devenu trop exigü, nous avons décidé de répondre à leur demande, les démarches sont en cours.

Pour l'instant, deux comités consultatifs et participatifs vont vous être proposés. L'un, « Espace collectif à habiter », a pour objectif de répondre à notre programme au sujet de l'accueil de nouveaux habitants sur notre territoire. Il concernera une réflexion, et j'espère une réalisation, sur la zone urbanisable communale.

L'autre, « Nature et Patrimoine », a pour objectif d'aboutir à une meilleure mise en valeur de tout l'espace communal : chemins pédestres ou équestres, patrimoine communal, centre bourg, etc.

Nous avons été informés du déploiement de la fibre par réseau aérien sur la commune en 2022 : il va donc être nécessaire de procéder à des opérations d'élagage au bord des routes.

À la suite d'un possible transfert de notre Plan Local d'Urbanisme communal vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, des séminaires de maires vont avoir lieu sur le sujet au sein de la communauté de communes. Pour préparer ces séminaires, le Conseil Municipal a décidé d'approfondir sa réflexion sur l'habitat en général dans notre commune.

À l'occasion de cette réflexion, j'ai demandé à la commission « Urbanisme et Habitat », d'entamer un processus de régularisation de certains habitats non déclarés. Il s'agit de la responsabilité personnelle de chacun et de l'égalité de tous devant le Plan Local d'Urbanisme mis en place d'une manière commune et collective. Pour l'instant, la commission travaille sur un état des lieux et un diagnostic.

Au nom du Conseil Municipal, je voudrais vous remercier, malgré cette année difficile, d'avoir œuvré aux diverses activités, ou animations et au bon fonctionnement de la commune, ainsi que, bien sûr, nos indispensables chevilles ouvrières : Nolwenn, Christophe et Anne Sophie.

Je vous souhaite surtout de rester en bonne santé et tout en respectant quelques consignes d'ordre sanitaire dues à ce sacré virus et de garder vivante cette bonne convivialité qui nous va si bien.

François SALLIOU

La municipalité vous souhaite pour 2021 la santé et l'énergie pour mener à bien tous vos projets de vie.

Organigramme

Conseil municipal

François Salliou – Maire

Nadège Vermeuil – 1^{ère} adjointe

Nadine Hamon – 2^{nde} adjointe

Éric Bréhin – 3^{ème} adjoint

Aurélié Gestin – conseillère municipale

Agnès Cassin – conseillère municipale

Catherine Rouxel – conseillère municipale

Audrey Couté – conseillère municipale

Mathieu Castrec – conseiller municipal

François Jégou – conseiller municipal

Antoine Marin – conseiller municipal

Délégations aux adjoint-e-s

Urbanisme - Communication - Finances

Nadège Vermeuil

Espaces communaux - Vie sociale

Nadine Hamon

Travaux

Éric Bréhin

Commissions municipales

Urbanisme et habitat

Réflexion globale sur l'évolution des modes d'habitat et d'urbanisation dans la commune. Élaboration et animation des projets.

Membres : Nadège Verneuil (référente), Antoine Marin, Aurélie Gestin, Éric Bréhin, François Salliou

Travaux

Survi de l'état des voiries et des bâtiments communaux. Élaboration des projets de construction et rénovation.

Membres : Éric Bréhin (référent), Mathieu Castrec, Agnès Cassin, Nadège Verneuil, François Salliou

Espaces communaux

Réflexion globale sur les aménagements des espaces communaux (y compris espaces naturels). Élaboration et animation des projets. Organisation et animation des chantiers collectifs

Membres : Nadine Hamon (référente), Catherine Rouxel, François Jégou, Aurélie Gestin, François Salliou

Communication

Relations avec les médias, animation du site internet, transmission des informations municipales aux habitant(e)s.

Membres : Nadège Verneuil (référente) Agnès Cassin, Audrey Couté, François Salliou

Vie sociale

Réflexion sur le vivre ensemble au sein de la commune. Élaboration et animation de projets. Relations avec les associations communales.

Membres : Nadine Hamon (référente), François Jégou, Audrey Couté, François Salliou, Antoine Marin

Appel d'offres

Ouverture des plis des marchés & attribution des marchés selon délégation du conseil.

Membres : Nadine Hamon (T), François Salliou (T), Nadège Verneuil (T), Éric Bréhin (S), Audrey Couté (S)

Impôts directs

Étude des propositions du service des impôts concernant la révision des bases taxables.

Membres titulaires : Audrey Couté, Nadine Hamon, Aurélie Gestin, Nadège Verneuil, Agnès Cassin, François Salliou

Relations avec des organismes extérieurs

Pour son fonctionnement régulier et ses élaborations/financements de projets, la municipalité s'appuie sur de nombreux partenaires, comme : l'administration préfectorale, et autres services déconcentrés de l'État (par exemple, la Direction Départementale de Territoires et de la Mer – D.T.T.M.), le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor... ou même une autre intercommunalité que celle à laquelle appartient la commune, pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme : Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA).

La commune et la municipalité s'appuient également sur des institutions parfois plus proches et de natures variées dans lesquelles elle est représentée. Parmi ces institutions, on peut citer :

- Le **Pays Centre Ouest Bretagne (COB)** : sur un territoire couvrant 79 communes appartenant à 5 intercommunalités (dont la CCKB) et caractérisé par une cohésion géographique, économique, sociale et culturelle, la structure du « Pays COB », basée à Carhaix, est prioritairement centrée sur un projet de développement associant les acteurs publics et privés.
- La **Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB)** : établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comprenant 23 communes (18000 habitants). Au sein de l'EPCI, dont les services sont basés à Rostrenen, des moyens conséquents sont mis en place sur des thématiques et compétences pour lesquelles les communes coopèrent.

Parmi de nombreux autres exemples :

- *la collecte et le tri sélectif des déchets,*
- *le développement économique,*
- *les services à la population – comme la piscine de Gouarec, le Transport Rural à la Demande (TRAD), l'abattoir intercommunal, la maison de l'enfance –,*
- *la culture – par exemple, l'Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz Breizh*
- *l'environnement – l'animation des sites Natura 2000 (dont celui qui est présent dans la commune), le développement des énergies renouvelables –,*
- *le tourisme – l'Office du tourisme à Rostrenen –, etc.*

A Trémargat, se trouve un équipement intercommunal : la Base Nature et Nautique de Pen Hoat.

- Le **Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22)** : extension et renforcement de réseaux électriques, éclairage public, achat groupé d'énergie, bornes de recharge des véhicules électriques, participation au développement des énergies renouvelables, etc.).
- Le **Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable – Kreiz Breizh - Argoat (SMAEP)** : gestion de la distribution d'eau potable (entretien, réparation et extension des réseaux de distribution) pour 40 communes de notre secteur géographique.
- La commune adhère également – depuis 2008 et de manière volontaire – à un réseau associatif de communes et d'intercommunalités bretonnes : il s'agit de « **Bruded** » (Bretagne Rurale et ruraine pour un Développement Durable), qui constitue un réseau d'échanges et de retours d'expériences en matière d'actions communales et intercommunales en faveur d'un développement durable.

Principales représentations dans des organismes extérieurs

Pays Centre Ouest Bretagne (« Pays COB ») - François Salliou

Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB)

Conseillers communautaires - Titulaire : Éric Bréhin – Suppléante : Aurélie Gestin

Participation à des commissions communautaires au sein de la CCKB

François Salliou (membre de la commission « Économie - Développement du territoire »)

Nadège Verneuil (membre de la commission « Tourisme - Urbanisme »)

Aurélie Gestin (membre de la commission « Services à la population – Enfance-Jeunesse - Mobilités »)

Éric Bréhin (membre et co-président de la commission « Environnement - politique des déchets »)

Syndicat départemental d'énergie (SDE 22) - Titulaire : Antoine Marin - Suppléant : François Salliou

Syndicat mixte d'adduction en eau potable – Argoat (SMAEP) - Titulaire : Nadège Verneuil

Suppléante : Catherine Rouxel

Enedis - Nadine Hamon

Référent Défense - Antoine Marin

Association BRUDED - Aurélie Gestin, Audrey Couët, Catherine Rouxel

Comités participatifs

Les comités participatifs (dits « consultatifs » dans les textes de lois) sont des groupes de travail où peuvent activement s'impliquer les habitant(e)s.

« Un espace collectif à habiter » pour la construction d'un ensemble d'habitations à la sortie du bourg direction Kergrist-Moëlou

Référents : Antoine Marin & François Salliou

« Aménagement du patrimoine communal » pour l'aménagement des chemins communaux pour piétons et chevaux ainsi que l'aménagement du bourg

Référentes : Catherine Rouxel & Nadine Hamon

D'autres comités devront voir le jour pour animer d'autres thématiques correspondant au programme d'action municipale collectivement élaboré.

Le Conseil Municipal de Trémargat encourage les habitant(e)s à assister aux conseils municipaux qui se tiennent toutes les 4 semaines, le lundi à 20h à la salle des fêtes à partir du lundi 4 janvier 2021.

Pour une participation encore plus active des habitant(e)s, nous vous invitons à vous engager dans les comités participatifs .

Toutes les dates et les comptes-rendus de ces rendez-vous seront communiqués sur le site internet de la mairie : <https://tremargat.fr/mairie.html>

Merci par avance à toutes et tous pour votre écoute et votre participation, la démocratie a besoin de toutes les oreilles et les voix pour un bon fonctionnement.

Avec tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Commission « Espaces communaux »

Membres : François SALLIOU, Nadine HAMON (référente), Catherine ROUXEL, François JEGOU, Aurélie GESTIN

Une année compliquée vient de se finir. Nous voulons commencer celle-ci en ayant de nouvelles idées plein la tête. Peut-être que certaines ne seront pas réalisables mais d'autres le seront et ce sera l'occasion de travailler tous ensemble sur ces projets qui verront le jour au cours du mandat.

Comme à l'habitude, nous organiserons des chantiers collectifs. Cette année, un chantier « Élagage-broyage » est prévu sur la route de Toul Hotton le 27 février. Pour cela, nous disposerons du broyeur de la CCKB. Nous ferons appel au bénévolat (un casse-croûte sera offert par la commune). Le broyat servira au printemps pour le paillage des parterres communaux. S'il en reste, il sera possible pour les particuliers de s'en procurer moyennant un coût de 20 € le m³.

Un chantier « Nettoyage et embellissement du bourg » est prévu en mars. Désherbage et paillage des parterres, tressage de la cabane en osier, nettoyage du lavoir, nettoyage du chemin du lavoir à la cabane en osier, création des poteaux de protection sur la place, etc. sont au programme.

Les fruitiers seront à tailler dans l'hiver. Nous avons organisé une journée « Formation à la taille ». Cyril MACLER, pépiniériste, a assuré cette formation. La date du lundi 15 février de 9h à 17h a été retenue. Le coût de cette formation est de 250 € et est réparti entre les stagiaires (15 personnes maximum). La mairie a mis la salle polyvalente chauffée à disposition.

La valorisation du patrimoine communal, l'entretien des chemins pour permettre la randonnée pédestre et équestre, l'aménagement de la place font partie des projets à venir.

Un comité consultatif « Aménagement du patrimoine communal » sera mis en place afin de permettre à chacun d'apporter ses réflexions, idées, projets pour faire ensemble.

Bloavez Mad

Commission « Travaux »

Membres : François SALLIOU, Nadège VERNEUIL, Éric BRÉHIN (référent), Agnès CASSIN, Mathieu CASTREC

Périmètres des activités

Cette commission reprend et cumule les attributions des commissions « Voirie » et « Bâtiments communaux » qui existaient durant les mandats précédents. Elle a donc pour principales fonctions l'identification des besoins et l'élaboration des propositions de travaux soumises au Conseil Municipal, ainsi que le suivi des travaux programmés dans ces deux domaines.

Patrimoine communal faisant partie de ce périmètre d'action

- Les 20 kilomètres de voirie communale (à l'exclusion de la route départementale RD 87, sous la responsabilité, elle, du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor) ;
- Les 4 logements communaux (2 sur la place du bourg, 2 à l'ancien presbytère) ;
- Les bâtiments en propriété communale que sont : le café-gîte, l'épicerie, la salle multi-fonctions et les bâtiments et équipements attenants (local à sacs jaunes, local technique communal, préau, jeux d'extérieur), la salle des associations, les WC publics, la pergola, l'église et la mairie ;
- Le réseau et la station d'assainissement collectif.

Activités de réunions de commission en 2020

- Réunions de l'ancienne commission « Bâtiments » le 29/02/2020 ; et de l'ancienne commission « Voirie » le 03/03/2020
- Réunions de l'actuelle commission : le 02/09/2020 et le 18/12/2020 (avec des représentants de l'association Épice Et Tout pour ce qui est de cette dernière réunion)

Réunions prévues en ce début 2021

- 23/01/2021 : visite des bâtiments communaux
- 26/01/2021 : tournée des routes communales

Principaux travaux réalisés ou en cours

- Mise en place des jeux d'extérieur sur le terrain de la salle multifonctions, divers travaux d'entretien/réparations courantes.
- Démarrage des travaux d'isolation et de remplacements des huisseries au café-gîte communal (en gérance associative), avec compléments en peinture et électricité (ces travaux d'amélioration des performances énergétiques, d'un montant inférieur à 50 000 € bénéficient, à ce titre, de subventions à hauteur de 80 %, dans le cadre des actions de soutien à l'activité locale).

Principaux travaux à définir et devant être programmés/enclenchés en 2021

- Entretien courant des routes et des bâtiments communaux (liste à établir les 23 et 26/01) ;
- Suite et fin des travaux engagés au café-gîte ;
- Projet d'agrandissement de l'épicerie par la construction d'une réserve d'une surface de l'ordre de 25 m² (en concertation avec l'association Épice Et Tout pour la définition des travaux) ;
- Accompagnement des travaux de construction d'un logement locatif PMR par le bailleur social « Côtes-d'Armor Habitat » et ses partenaires constructeurs.

Commission « Vie sociale »

Membres : François SALLIOU, Nadine HAMON (référente), Antoine MARIN, Audrey COUTÉ, François JÉGOU

Après avoir mis à jour une liste des associations de Trémargat que vous trouverez dans ce bulletin, nous avons pensé organiser une journée des associations une fois par an à l'automne. Chaque association serait invitée à avoir un stand sur la place du village pour présenter ses activités. Ce serait l'occasion pour ces dernières d'échanger avec la population.

L'accueil des nouveaux arrivants est aussi important, c'est pourquoi il serait bien d'organiser un apéritif de bienvenue une fois par an pour faire leur connaissance. La situation sanitaire ne nous a pas permis de le faire en 2020 mais ce n'est que partie remise...

Le repas des aînés a été annulé en 2020 (Covid oblige). Nous avons donc offert un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus. Cela a été l'occasion de passer un petit moment avec elles. Moment toujours très agréable.

Nous avons rencontré Xavier ROBIN et Aurizelle CHOUZAT du dispositif « 100% Inclusion ». Vous trouverez dans le bulletin la présentation du projet. À ce sujet, vous pouvez prendre contact avec la mairie ou avec Aurizelle CHAUZAT.

La CCKB a présenté aux communes les dispositifs de mobilité : le Trad, BreizhGo, Ehop. Vous trouverez cette présentation dans le bulletin.

Nous nous sommes donnés pour but d'être à votre écoute. N'hésitez pas à appeler la mairie pour nous rencontrer.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021.

État-Civil

MARIAGES

Alain DEPAYS et Marie-Christine LE FOULGOCQ, mariés le 20 juin

Bilel BERICH et Lucie CORRE, mariés le 8 août



DÉCÈS

Hamida BOUKAÏS, décédée le 1^{er} janvier à TRÉMARGAT

Yves GARANDEL, décédé le 12 janvier à GOUAREC

Claude DEMEULE, décédé le 15 février à PLÉRIN



BUDGET 2020

FONCTIONNEMENT

Recettes : 167 840 €

PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV.	6 450,00
IMPÔTS ET TAXES	54 500,00
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	87 850,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 580,00
PRODUITS FINANCIERS	460,00

Dépenses : 167 840 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	52 350,00
CHARGES DE PERSONNEL	45 640,00
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 574,95
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 100,00
CHARGES FINANCIÈRES	1 700,00
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 475,05

BUDGET 2020

INVESTISSEMENT

Recettes : 204 992,05 €

EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ	72 664,43
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 475,05
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	56 007,62
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 574,95
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	550,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	54 360,00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	500,00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 860,00

Dépenses : 188 819,00 €

ÉGLISE	15 000,00
LOGEMENTS SOCIAUX	300,00
DÉSSERTE EN ÉLECTRICITÉ	5 000,00
TERRAIN À VALORISER	130 000,00
REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	18 500,00

Les associations de Trémargat

Défenses des droits fondamentaux

Pause-toit

Défense des droits de l'Homme

Tél : 02.96.36.56.88

Adresse : Le Bourg—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Claire PAGES

Pratique d'activités artistiques et culturelles

Avec 2L Production

Courriel : avec2lproduction@gmail.com

Adresse : Kergonan—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Pierre CLÉMENT

Les Veilleurs d'étoiles

Courriel : catherine.rouxel@net-courrier.com

Adresse : 1 route du Pont de la Tourbe—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Catherine ROUXEL

Ostiksebon

Musique Coriandre

Mail : n.benibri@gmail.com

Adresse : Le Bourg—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Nathalie BÉNIBRI

Actions socio-culturelles

La Ferme à Trémargat

Ferme pédagogique, centre d'éducation à l'environnement et à l'alimentation

Tél : 09.67.02.51.42

Courriel : tremargat@wanadoo.fr

Adresse : Guillerbot—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Leïla SALLIOU, Dorig LE CRAS

APPAP

Mouvement éducatif de jeunesse

Tél : 02.96.36.53.59

Mail : nautiquetremargat@wanadoo.fr

Adresse : Pen Ar C'Hoat—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Daniel TALON

Club des Bruyères

Club du troisième âge

Tél : 02.96.36.52.78

Adresse : 4 Hent Pors Krec'h—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Thérèse HÉLARD

Comité intercommunal de jumelage

Échanges culturels

Tél : 02.96.36.59.29

Mail : noel.c@wanadoo.fr

Adresse : Le Bourg—22480 PEUMERIT-QUINTIN

Interlocuteur : Colette NOËL

GAT

Comité des Fêtes

Tél : 02.96.36.52.51

Courriel : catherine.rouxel@net-courrier.com

Adresse : 1 route du Pont de la Tourbe—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Catherine ROUXEL

SAGA

Société Autogérée d'Activités

Courriel : saga-tremargat@riseup.net

Adresse : Lariot Mine —22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Tony CORMERAIS

Sport, activités de plein air

Tournesol

Yoga

Tél : 02.96.24.59.50

Adresse : Kerguignou—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Monique PÉTEL

Chasse, Pêche

Association communal de chasse

Tél : 06.80.93.77.94

Adresse : Mairie—1 rue des Belles Dames—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Jacky CONNAN

Défense d'intérêt économiques

AB2C

Bois circuit court

Tél : 02.96.24.52.53

Adresse : Salle des associations— Le bourg—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : François SALLIOU

Épice Et Tout

Épicerie associative à but commercial

Tél : 02.96.24.32.12

Courriel : epicerie.2.tremargat@gmail.com

Adresse : Bourg—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Laurence CARIOU

La Pépie

Bar, amicale des commerçants

Tél : 02.96.36.51.81

Courriel : lapepie@orange.fr

Adresse : Route du Lavoir—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Nadège VERNEUIL

Les Costeaux de Trémargat

Exploitants agricoles (vignes)

Courriel : vincent.munin@sfr.fr

Adresse : Salle des associations— Le bourg—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Vincent MUNIN

Environnement cadre de vie

Kernunos

Découverte des forêts du monde à vélo

Tél : 09.67.16.67.33

Adresse : Route de Kerhellou—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Christophe MASSOT

Logement

Asso Habitat Participatif

Élaboration d'un projet partagé d'éco-habitat

Tél : 02.96..29.02.15

Adresse : Mairie-1 rue des Belles Dames—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Nicolas OGÉ

Activités religieuses et spirituelles

Asso Notre Dame de Trémargat

Soutien aux opérations de restauration de l'église

Adresse : Guernalou—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Aimé LE DUIGOU

Économie, développement durable

La Sabotine

Courriel : lasabotine@laposte.net

Adresse : Hent Pors Krec'h—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Nathalie BÉNIBRI

Soutien à la SCI

Courriel : sci-tremargat@orange.fr

Adresse : Salle des associations— Le bourg—22110 TREMARGAT

Interlocuteur : Vincent MUNIN



Aquarelles d'Alex DONENG

L'association La Pépie pour le Tremargad Kafe



Bonjour à tou.te.s,

L'année 2020 se place certainement comme un tournant pour notre lieu de convivialité. En effet, cette année notre association s'est vue toute chamboulée par le départ de nos deux salariées de très longues dates. Leur joyeuse compagnie a duré de si longues et riches années que nous en étions venu.e.s à refuser de croire qu'elles nous quitteraient un jour.

Et pourtant, la réalité nous a rattrapé. Et quel chaos ! Pour souligner le départ de ces êtres chers, un virus royal est apparu, et le gouvernement a voulu marquer l'évènement, marquer ces départs à la fois annoncés, repoussés même, et pourtant si soudains. Ainsi pour nous faire languir de leurs folles soirées de départ, nous ont d'abord été concoctés deux longs mois de fermeture avant le départ d'Aurélie GOIX. Aurélie a travaillé 8 remarquables années dans l'association qu'elle a vu grandir, et qu'elle a su, non seulement maintenir en place dans les moments difficiles, mais aussi parfaitement animer dans les meilleurs moments. Et tout ne s'arrête pas là puisqu'elle continuera à vivre et à faire vivre les grands moments du bar par son entrée dans la collégiale des président.e.s de l'association. Nous lui souhaitons tout de même bonne route, à elle et ses abeilles.

Mais puisqu'un départ n'arrive jamais avant les bœufs, il nous faut encore nous languir de l'occasion de fêter le départ d'Agnès et de la remercier, elle aussi, à hauteur de la vie qu'elle a apporté à ce lieu durant 5 belles années de service à donner de son temps et de son énergie pour nous accueillir chaleureusement. Bien sûr on ne se quitte pas complètement et on a hâte de lire son mémoire, peu importe le sujet sur lequel il portera.

Alors jamais deux sans trois me direz vous ! Et en effet, car derrière ces deux expertes de la machine à café, de la tireuse et de l'impression d'affiches se dévoile la relève. Se révèle Cécile MÉNAGE aka Lilou, avenir de La Pépie, que vous connaissez peut-être déjà pour ces rôles dans « Panique en Chimie » ou « Maman j'ai raté le Breton », et que vous (re)découvrirez certainement dans ce tout nouveau rôle pour elle. Malheureusement après une prise en main rapide et efficace de son nouveau poste notre recrue s'est vue, comme le léger renouveau bénévole de cet automne, coupée dans son élan. Ce n'est que partie remise.

L'association pourra aussi compter sur Maarten GREVEN qui reviendra à la réouverture pour prendre le relais d'Agnès. Après avoir assuré l'intérim pieds nus durant 3 mois estivaux de fortes chaleurs, il se joint à nous jusqu'à l'été prochain... et plus si affinités.

Bien sûr, le bar a connu divers moments forts cette année, entre Apéro'Huîtres, soirées jeux du jeudi soir, concerts en tous genres, spectacles dramatiques et/ou de comédie, karaokés improvisés, projections multiples et ateliers de développement personnel ou d'autodéfense. Le rendez-vous des pizzas du vendredi soir a aussi continué à faire vivre le bar tout comme les associations et personnes qui en prennent l'initiative. N'oublions pas les Free Shop, bibliothèque et autre ludothèque qui continuent à tourner à la même allure que les joueur.euses du Baby-Foot. Cette année aura aussi été celle de l'expérimentation des

soirées réglementées, des concerts annulés mais ne fut pas celle où nous ferons tomber les masques. Enfin cette année a aussi été celle de la fin de l'Idylle artistique entre La Pépie et les Jeunes Binettes, dont l'organisation a été reprise à la création de l'association et jusqu'à la 18ème édition. Autant d'éditions hautes en couleurs autant qu'en bribes de bonheurs, riches en rencontres comme en soirées brumeuses, l'association passe le relais à La Sabotine.

Dans ce contexte exceptionnel qui s'installe demeurent ouvertes d'épiques questions : Quand verrons-nous les portes du bar se rouvrir à la volée au son de la dernière cloche ? Quand rirons-nous à visage découvert aux boutades de nos comparses derrière le comptoir ? Quand pourrons-nous à nouveau danser à plus d'une personne tous les 6 mètres carrés en espace clos ? Nous ne pouvons malheureusement pas répondre à ces questions. Ce que nous savons en revanche, c'est que le bar a hâte de vous retrouver car, seul dans cet hiver sans feu dans le poêle ni bière sur le comptoir, notre antre aux murs violets n'attend que vos envies, vos énergies, vos sourires, vos rires pour le remplir. Et puis, peut-être qu'en cette période plus qu'en d'autres, nos murs comme nos cœurs auront bien besoin de chaleur au printemps, à l'été, ou avant, espérons-le. Et puis, afin de remplir les besoins bénévoles du gîte et du bar, afin d'organiser de folles soirées nécessitant le concours de plusieurs énergies, afin d'être le lieu de réalisation de vos rêves des plus fous aux plus simples, afin de participer à cette nouvelle aventure, il vous suffira de venir nous voir pour lancer vos envies concrètes et concrétiser vos envies.

L'année à venir sera peut-être aussi celle de la concrétisation du souhait de longue date d'engager une troisième personne à temps partiel pour développer l'animation du lieu, via le Service Civique ou via les SVE, SVI et autres acronymes de peu de valeur dont notre tendre pays a le secret.

En 2020, la collégiale a continué à évoluer. Le bureau est aujourd'hui composé de : Aurélie GOIX, Tony CORMERAIS, Anne ROZÉ, Fanny Hamon, Jérôme LETORD, Nadège VERNEUIL, Nathalie BÉNIBRI, et Bruno JÉGOU. L'Assemblée Générale viendra certainement vite après la réouverture, l'occasion rêvée pour les personnes intéressées de venir prendre une place de premier choix au sein de la collégiale et de participer à ce tournant dans la vie de l'association, où le bénévolat, outre le souhait de l'association qu'il reste une part importante du fonctionnement du bar, pourrait vite devenir primordial pour assurer des transmissions de poste sereines.

Toute l'équipe de La Pépie vous souhaite une belle et heureuse année 2021, puissions-nous nous y revoir très vite, au bal masqué autant que mal basqué.

L'équipe de la Pépie

Rappel sur les horaires d'ouverture du café :

Mardi : 18 h - 20 h

Mercredi : 16 h – 20 h30 en hiver/ 14 h – 22h en été

Jeudi : 14 h – 00 h

Vendredi : 14 h – 01 h

Samedi : 14 h 30 – 01 h

Dimanche : 11 h – 20 h

Pour nous contacter ou recevoir des informations :

02 96 36 51 81

lapepie@orange.fr

www.tremargat-cafe.com

www.facebook.com/tremargad.kafe



Il était une fois la ferme à Trémargat...

Bilan de l'année 2020 : l'activité de notre association « La Ferme à Trémargat » a été très fortement impactée par le contexte sanitaire.

Une année blanche pour l'accueil

La saison d'accueil de classe verte au printemps n'a pas pu avoir lieu et nous n'avons pas pu maintenir nos camps d'été, dû à de nombreuses annulations et à un protocole sanitaire à appliquer, impossible à mettre en œuvre sur notre structure.

Nous avons malgré tout accueilli quelques matinées à la ferme, les centres de loisirs de la CCKB ainsi que l'association « Familles Rurales ».

Les classes qui devaient venir au printemps avaient décalé leurs séjours à l'automne mais ces derniers ont été annulés, les uns après les autres.

Le positif dans tout ça

Malgré cette situation compliquée pour notre association, il en ressort des moments constructifs.

L'association « La Ferme à Trémargat » a toujours, durant sa construction et son activité, su s'entourer de partenaires et travailler en réseau. Cela a encore été le cas durant cette « crise » et cela s'est avéré très utile et enrichissant. En effet, des réunions hebdomadaires avec le réseau UBAPAR (Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux) regroupant beaucoup de centres d'éducation à l'environnement comme le nôtre, ainsi qu'avec le REEB (Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne), nous ont permis d'aborder ces événements plus sereinement, apportant conseils et réponses à des problématiques communes.

D'autre part, nous avons eu du temps pour mener divers chantiers sur le gîte et sur la ferme, avec notamment une semaine de chantier collectif au mois de juin, qui a vu se croiser bénévoles de l'association, anciens stagiaires ou animateurs, voisins paysans, amis,... L'objectif était la construction de murs en bois cordé sur la ferme, des enduits terre et chaux/sable et du bardage.

Projections 2021

Comme tout le monde, on a bien hâte que cet épisode « Covidien » passe, et qu'une vie normale puisse reprendre. Il est actuellement trop tôt pour savoir comment se passera cette année en terme d'accueil à la ferme. Si notre saison de classe au printemps est presque pleine, il n'est pas du tout sûr qu'elle ait lieu.

Nous avons mené des actions via les différents réseaux, pour alerter les élus politiques sur cette situation critique, car une deuxième année aussi catastrophique que 2020 pourrait bien sonner le glas de nombreux centres d'éducation à l'environnement. Le Conseil Municipal a, à ce propos, soutenu cette démarche, qu'il en soit ici remercié !

La Ferme à Trémargat vous souhaite ces meilleurs vœux !

Kalz a draoù vat 'soueta Ti-Feurm Tremargad dae'h !



Épice Et Tout

Bloavez mad,

L'épicerie poursuit son bonhomme de chemin. Cette année, nous avons dû brandir un peu plus haut le message : « une épicerie associative, ça marche pas tout seul ! »... Grand merci à celles et ceux qui nous ont entendus et sont venus nous rejoindre : la charge sera facile à porter tant qu'elle sera bien répartie !

Outre les bénévoles qui apportent leur aide pendant les permanences, nous avons également besoin de personnes plus investies dans la gestion globale de l'épicerie : responsabilité de la caisse, mais rassurez-vous, on apprend « ensemble », commandes et réceptions des produits, entretien du local, comptabilité, affaires courantes, réunions mensuelles (une !) pour les débats et décisions collectives... Chacun(e) s'investit à la mesure de ses moyens et envies...

Cette année, les contraintes sanitaires ne nous ont pas facilitées la tâche. Cela a généré des temps d'attente plus longs, dans des conditions sommaires. Merci cependant à la Pépie pour la « salle d'attente ». Espérons que cela ne durera pas...

En 2021, nous avons pour projet d'investir dans une chambre froide afin de mieux conserver les fruits et légumes. Occasion probable de chantiers..... collectifs !!

Alors encore une fois bonne année à tous de la part de l'équipe « épice et tout »

Rappel des horaires :

Lundi 17 h à 19 h

Mercredi 17 h à 19 h

Vendredi 17h30 à 19h30

Samedi 10h30 à 12h30



L'épicerie est ouverte à tous, il n'est pas nécessaire d'adhérer ni de prendre un abonnement. L'adhésion de 5€ par an permet de recevoir par mail les informations relatives aux arrivages de produits frais (viande en particulier).

Club des Bruyères

Fini les parties de belottes, les boules, le Scrabble, le voyage, le bal annuel, les restos entre nous. Il n'y a plus de communication, c'est compliqué, tu n'oses plus parler, c'est triste.

L'isolement s'accroît pour les membres de notre club, nos familles ont des difficultés pour nous rendre visite.

Quelquefois, entre nous, nous comparons cette situation au couvre-feu de la guerre 39-45. Il avait lieu à 20 h mais il n'y avait pas d'amende et pas de gendarmerie non plus, les campagnes étaient beaucoup plus habitées et entre les fermes, nous avions beaucoup de relations et d'occasions de rencontres par le travail ou la vie quotidienne.

Bien sûr, nous comprenons les problèmes sanitaires, nous souhaitons que la vaccination du plus grand nombre soit réalisée le plus rapidement possible pour que l'association reprenne ses activités pour le bien de tous.

Bloavez mad à tous



Aquarelles d'Alex DONENG

Comité de jumelage Muscrai/Kerné-Uhel

Le comité de jumelage Muscrai/Kerné-Uhel, qui a fêté ses 30 ans en 2016, est en sommeil depuis 3 ans.

La dernière réunion, une assemblée générale extraordinaire, avait été appelée le 21 novembre 2017 pour discuter de son avenir. En effet, le bureau, qui désirait être remplacé dans sa totalité, n'a pas trouvé de successeur. Dans un esprit de respect de l'héritage, et la volonté d'y croire encore, le bureau sortant, pour ne pas fragiliser la structure de base, a été maintenu à l'unanimité, mais l'avenir du comité dépend depuis de personnes de bonne volonté pour le relancer, ce qui, jusqu'à maintenant ne s'est pas présenté.

Le problème vient du fait que ceux qui avaient lancé le comité en 1986, dans un bel enthousiasme, et l'ont maintenu jusqu'à maintenant, ont pris de l'âge et n'ont plus envie de s'investir dans cette aventure en tant que responsables.

Nos amis irlandais font le même constat de leur côté. Il faudrait que des jeunes reprennent le flambeau, mais l'élan n'est pas là...

Il y a pourtant matière à continuer l'échange avec nos amis irlandais, et les rencontres ont toujours été dans un bel esprit de fraternité et de partage.

Les mairies des 4 communes seraient elles partantes pour prendre le comité en mains ? Une réunion pourrait être organisée dans ce sens. Sinon il faudra en arriver à une dissolution, ce qui serait la plus triste des solutions.

Dans l'attente d'une décision, nous vous offrons tous nos vœux pour la nouvelle année.

Bien cordialement,

Le bureau :

Présidente : Colette NOËL

Secrétaire : Bruno TESSIER

Trésorier : Serge BALLERY



FEST NOZ SAN GWELTAS

Bonjour chers habitantes et habitants de Trémargat.

Nous avons commencé l'année 2020 par le spectacle pour les enfants , début janvier , en lien avec Tal An Dour , à Peumerit Quintin . Le conte musical « les découvertes de Grelette » , a captivé le jeune public venu nombreux , c'était aussi une fable écologique .

Puis dès le samedi 1er février, nous avons organisé un événement bien festif : le fest-noz San Gweltas ! Merci aux bénévoles qui se sont mobilisés pour l'occasion . Dorig s'est chargé de rassembler sonneurs et chanteurs pour former un plateau de grande qualité.

L'envie de se rassembler, de danser, boire un coup, échanger, passer une bonne soirée a fait le reste et la salle a bien chauffé toutes fenêtres ouvertes et tard dans la nuit , grâce à l'énergie des danseurs et danseuses et à l'élan des musicien-ne-s, chanteuses, et chanteurs .

Les bénéfices de la soirée ont été transmis à Loisirs Pluriels , association qui organise loisirs et vacances pour enfants en situation de handicap .

Réactivons ces précieux et encore récents souvenirs pour faire vivre au plus vite ces moments de convivialité, de création , de partage, de liberté d'expression, indispensables à notre Humanité .

Avec la santé , ce sont les meilleurs vœux que nous vous souhaitons pour 2021 . Et grand merci à Mari No et Jannie pour leur soutien indéfectible .



Le G.A.T.!



Les Costeaux de Trémargat

"Première vendange sur les "Costeaux de Trémargat"!"

La récolte 2020 totalise... 460 grammes de grappes de Chenin (cépage blanc de Loire), dont 35 grammes de rafles (tiges); nous avons extrait (à l'extracteur de jus) 270 mL de jus de raisin, délicieux au goût. Avec un si petit volume, la mise en fermentation pour tenter de faire du vin n'était pas encore possible.



Nous avons eu début novembre la visite de Philippe HEITZ, viticulteur et vigneron bio à MOLSHEIM en Alsace. Il a pu nous donner son avis de professionnel sur la situation de notre vigne, ainsi que quelques réponses à nos nombreuses questions.

Il nous a interrogé sur le porte-greffe : il s'avère que c'est du RIPARIA GM, adapté aux sols acides, mais sensible à la sécheresse.

Pour la situation actuelle, un message optimiste, la vigne mettra plus de temps à donner, (5 à 6 ans après plantation au lieu de 3 à 4 ans), mais elle donnera ! Pour rappel, nous avons

planté la majeure partie soit 235 plants en mai 2018. Nous avons également transplanté 133 pieds en hiver 2018/19, plantés initialement en mars 2017, ce qui a occasionné un retard de développement. Nous étions donc en 2020 en 3^{ème} année de plantation, et 2021 sera la 4^{ème} année.

La taille sera à faire en mars, lorsque la sève recommence à monter pour éviter les entrées de bactéries et champignons. Elle devient désormais une taille de formation avec la sélection d'un seul brin vigoureux (en général, car quelques pieds parmi les plus âgés pourront en avoir 2), que nous laisserons monter avec 5 bourgeons en moyenne.

La question du paillage se pose à nouveau cette année, pour limiter la concurrence de l'herbe, en particulier sur les rangs, et le travail important d'entretien qui en découle. Le feutre posé en 2019 autour des ceps arrive en bout de course et se décompose. Un paillage par du bois broyé limitera le besoin de débroussaillage.

Contact : costeaux-tremargat@gmail.com



SAGA – Société AutoGérée d'Activités

Petit bilan de l'association SAGA pour 2020

Tout d'abord nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui sont venu.e.s nombreux.ses à la SAGA en cette étrange et formidable année 2020. Merci pour votre soutien, votre solidarité, votre entraide, votre écoute, votre consentement, votre compréhension, votre bazar et votre équilibre.

Comme beaucoup d'associations, nous traversons également des moments de doutes, de tensions, que nous nous efforçons d'accueillir et de résoudre par la parole lorsque cela est possible, avec toutes nos incertitudes.

Cette année, si particulière, a vu notre activité « pizzas » réduite, mais en passant entre les gouttes des confinements, nous avons tout de même réussi à organiser une petite rencontre au printemps avec un troc au graines et (finalement) réussi à envoyer 8 véhicules à la casse. Les recettes des pizzas nous ont permis d'acheter et de scier du bois pendant une semaine de chantier participatif grâce à la venue de Christophe, de sa scierie mobile et des copaines. Nous avons également fait une semaine de chantier collectif lors de l'AG de la SCI de Trémargat et, à cette occasion, nous avons effectué le coulage des plots du futur bâtiment de stockage pour l'activité « technique originale naturelle d'isolation » (dont le permis de construire a été rédigé et déposé par l'association) et ceux de la cuisine commune située sous le hangar. Puis nous avons commencé l'ossature en bois de cette cuisine et aussi le banchage en terre-chanvre pour l'isolation des murs.

Le festival « off » des binettes s'est déroulé sous de très bons auspices. Les gestes barrières étaient rappelés à l'entrée et un comptage des personnes était effectué pour limiter les entrées en cas de surnombre, ce qui n'a pas été le cas. Des techniciennes et techniciens de la scène rock n'roll des Vieilles Charrues nous ont fait l'honneur de nous aider à mettre en lumière et sonoriser ce magnifique lieu. Les décors ont été créés avec la collaboration

de l'association « Interface » ainsi que des graphistes et des cordistes pour monter une des plus belles scènes alternatives de Bretagne (enfin sûrement la plus industrio-bucolique).



Pour 2021, nous projetons de finir la construction du hangar de stockage et continuer d'avancer sur la construction de la cuisine commune, de réfléchir pour le futur bâtiment de la maison des semences paysannes, et bien sûr l'événement des binettes off. Cette année ça va être encore fou fou, sur le thème médiéval, alors vous avez 6 mois pour la conception de votre costume.

Avec la joie de vous retrouver sur le site de Lauriau Mine.

Sylvain, Hélène, Didier, Alain, Agnès, Antoine, Tony, Sarah et Dewi.

L'association est ouverte à tout.e.s, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous réunissons tous les 15 jours le samedi midi sur le site de Lauriau Mine.

Base Nature et Nautique de Pen Ar C'Hoat



2020 a été un cru très spécial mais les projets ne manquent pas

Le parcours nature de tir à l'arc, le Géocaching (orientation avec GPS), la course d'orientation, la pêche, la grimpe d'arbres ainsi que l'aviron sont des activités ludiques que nous proposons toute l'année. Vous pouvez également faire le tour du lac à partir de la base.

Quelques chiffres :

- Nous avons accueilli plus de 6200 personnes tout au long de l'année 2019. 1750 scolaires, 2625 enfants de centres de loisirs.
- En 2020, à cause de la situation sanitaire, nous avons quand même accueilli plus de 500 enfants en CAP ARMOR. Concernant les centres de loisirs, nous avons proposé exceptionnellement des interventions sur leurs sites.

La Base Nautique joue un rôle important dans la découverte du centre Bretagne, et plus particulièrement pour les trois communes qui bordent le lac.

Cap Armor :

Nous nous efforçons de proposer un programme varié pour les enfants de 7 à 77 ans... Une fois de plus, la participation des trois communes, Trémargat, Peumerit-Quintin et Lanrivain, nous a permis d'engager le personnel qualifié nécessaire pour cette opération. Nous allons reconduire le Cap Armor pour cette année avec quelques modifications concernant l'organisation, les activités avec quelques belles surprises...

Projets 2021 :

- Aménagement PMR (personne à mobilité réduite) en partenariat avec le Conseil Départemental
- Destination Trail en partenariat avec le COB
- Kreiz Breizh Lanta avec les IME et SESSAD du département
- Projet « Emploi » avec la fédération de pêche
- Le groupe « aviron » avec du nouveau matériel



Vous pouvez louer les bateaux pour une heure ou plus. Il est possible également de rejoindre le groupe « aviron » afin de passer un agréable moment ensemble.

LA BASE EXISTE AUSSI POUR VOUS !!!

En espérant vous compter prochainement parmi nous, le conseil d'Administration de l'APAPP ainsi que le personnel de la base vous souhaitent tous nos meilleurs vœux pour 2021.

La CCKB en 2020

L'année 2020 aura été marquée par un événement mondial : la pandémie du coronavirus. Cette crise du COVID-19 a bouleversé notre quotidien, nos habitudes, nos comportements...

Face à la déclaration d'urgence sanitaire, les collectivités territoriales ont dû s'adapter, s'organiser pour y faire face et assurer la continuité des services publics dans ce contexte anxiogène.

Prévues les 15 et 22 mars 2020, les élections municipales se sont finalement tenues le 15 mars et le 28 juin (pour 5 des 23 communes de la CCKB dont le résultat du premier tour n'avait pas été conclusif). Jamais une élection locale n'avait dû être interrompue de la sorte. L'attente de l'installation des nouveaux maires a eu pour conséquence de reporter l'installation du Conseil Communautaire au 17 juillet 2020.

Lors de cette séance, Sandra LE NOUVEL a été élue Présidente de la CCKB. Elle succède à Jean-Yves PHILIPPE après douze années de présidence. La Présidente a présenté le 27 juillet le nouvel exécutif de la structure dont le Conseil Communautaire est aujourd'hui composé de 40 membres (34 lors de la dernière mandature) :

1 ^{er} Vice-Président	Jean-Yves PHILIPPE	Développement culturel et associatif
2 ^{ème} Vice-Président	Guillaume ROBIC	Coordination culturelle, animation associative, communication
3 ^{ème} Vice-Président	Jérôme LE JART	Attractivité et développement économique
4 ^{ème} Vice-Présidente	Rollande LE BORGNE	Services à la population
5 ^{ème} Vice-Président	Daniel LE CAËR	Urbanisme - Habitat
6 ^{ème} Vice-Président	Thierry TROËL	Economie, filières et développement du territoire
7 ^{ème} Vice-Président	Georges GALARDON	Déploiement numérique
8 ^{ème} Vice-Présidente	Magalie CORGNIEC	Développement numérique
9 ^{ème} Vice-Président	Rémy LE VOT	Enfance jeunesse - Mobilités
10 ^{ème} Vice-Président	Raymond GELEOC	Politique des déchets
11 ^{ème} Vice-Président	Éric BREHIN	Environnement
12 ^{ème} Vice-Président	Martine BOU-ANICH	Développement touristique
1 ^{er} conseiller délégué	Alain CUPCIC	Innovation, coopération
2 ^{ème} conseillère déléguée	Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN	Insertion, solidarités
Conseiller référent	Alain GUEGUEN	Référent au Pays COB, pour les services publics et rapporteur du budget

Six commissions thématiques ont été mises en place par la suite. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau et/ou du Conseil.

Culture, Vie associative, Communication	Economie, Développement du territoire
Environnement, Politique des déchets	Numérique
Services à la population, Enfance Jeunesse, Mobilités	Tourisme, Urbanisme

Le budget principal 2020 a été voté sous l'ancienne mandature, en mars dernier. Il s'équilibre à hauteur de 14 190 620 € en fonctionnement et 6 876 866 € en investissement. Les taux d'imposition votés au niveau intercommunal sont restés inchangés depuis la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe professionnelle, en 2010, et applicable en 2011 ainsi que pour les trois taux des ménages qui ont été maintenus sur cette période. De même, le taux de la taxe d'ordures ménagères est immuable depuis 2009 malgré une aggravation du coût du service. La rigueur dans la gestion des actions et services portés par la CCKB a permis de ne pas avoir recours à une augmentation de la pression fiscale.

Bien que retardés par la crise sanitaire, les gros investissements de cet exercice 2020 ont pu avancer : les travaux de construction de la halle et des aménagements de l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne à Lanrivain ainsi que la transformation d'une maison d'habitation en annexe au musée de la Résistance en Argoat, à St-Connan, sont en phase d'achèvement. Au niveau de l'abattoir intercommunal, 250 000 € de travaux ont été réalisés suite à la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local. Les travaux d'extension du Parc d'Activités de Kerjean à Rostrenen, débutés en mai dernier, seront réceptionnés à la mi-décembre.

Avec l'attractivité économique, l'éolien constitue la principale ressource interne pour permettre le développement des services communautaires et le soutien au tissu associatif local. Une Société par Actions Simplifiée à associé unique « Energies Renouvelables du Kreiz-Breizh » a été mise en place avec un capital social de 200 000 €. C'est par l'intermédiaire de cette société que se valideront les partenariats en cours et à venir avec les développeurs par la prise de participation dans les sociétés créées pour le développement, la construction et l'exploitation d'équipements de production d'énergies renouvelables.

La mise en place d'une maison France Service, par l'intermédiaire d'un bus itinérant avec la MSA, est en cours de labellisation. Ce bus viendra compléter l'offre, sans y porter concurrence et sillonnera l'ensemble des communes, avec des permanences fixes pour faciliter les démarches des usagers, toucher des personnes isolées et désœuvrées, notamment face à l'accès au numérique. Le démarrage est prévu courant du 1^{er} trimestre 2021.

Enfin, face à la crise sanitaire, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh a contribué, à hauteur de 38 000 €, à la mise en œuvre du fonds Résistance de la Région afin de répondre urgemment aux difficultés immédiates des plus petites entreprises, des indépendants et des associations dont les besoins ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place.

Puis, afin d'apporter une réponse concrète en faveur des commerces fermés du territoire, la CCKB a développé une opération, originale et innovante, « Kreizy Commerces » avec un dispositif de bons d'achat bonifiés à 100 % (un bon acheté 20 € vaudra 40 €). La CCKB, sur sa compétence économique, a financé ce dispositif à hauteur de 40 000 euros. La vente des bons d'achat aidés auprès des commerces de la CCKB est accessible sur la plateforme www.sauvetoncommerce.fr/kreizycommerces.

Présentation des dispositifs de mobilité

Le TRAD (Transport Rural A la Demande)

Le Trad a été mis en service en septembre 2006 par la CCKB.

Modalités de fonctionnement : le TRAD vient vous chercher à la maison et vous dépose où vous voulez sur le territoire de la CCKB puis vous ramène à l'heure convenue lors de la réservation. Pour cela, il faut appeler la centrale de mobilité au **0810 22 22 22** au plus tard à midi la veille du déplacement. Les tickets peuvent être retirés dans les mairies ou auprès des services de la CCKB.

Horaires : Pas de TRAD le lundi, le week-end et les jours fériés.

MARDI : de 7h30 à 14h

MERCREDI : de 7h30 à 18h30

JEUDI de 13h à 18h30 (priorité aux bénéficiaires des Restos du Cœur)

VENDREDI : de 13h à 18h30

Tarifs :

- 1 carte fréquence pour les familles
- **Ticket rouge** : 2,50 € (5 € aller-retour) quelque soit le trajet
- **Ticket vert** : 1 € (2 € aller-retour) pour les bénéficiaires des Restos du Cœur
- **Ticket bleu** : 2,50 € (5 € aller-retour) pour les enfants allant en centre de loisirs, culturel, d'accueil, etc.

Les trajets « domicile-travail » ou « domicile-formation » ne sont pas pris en charge. Le nombre de trajets est limité à 16 par mois.

BreizhGo (ex Tibus)

BreizhGo, est le réseau de transport en commun de la région Bretagne (autocar et TER).

31 lignes de cars couvrent les grands axes dont la transversale Nord / Sud du territoire.

Il ne fonctionne pas pendant les vacances.

Tarifcation et lignes sur le site www.breizhgo.bzh.

EHOP

Ehop est une association loi 1901 qui se développe sur la région Bretagne et sur le pays COB depuis début 2020.

Elle veut accompagner les changements des comportements : pour du covoiturage ponctuel, pour développer le covoiturage « domicile-travail », expérimenter le service aux personnes âgées et aux jeunes.

Ehop travaille en relation avec OuestGo, site internet sur lequel on peut trouver une liste de personnes se déplaçant régulièrement vers un même endroit.

Ehop s'occupe de l'organisation : recherche une solution de covoiturage pour le demandeur :

- Covoiturage travail-domicile ; convention avec des entreprises ou interentreprises pour organiser ou faciliter le covoiturage
- Covoiturage solidaire : pour lever les freins pour permettre la rencontre avec des employeurs



Camping-car France Services

La MSA, en collaboration avec la CCKB, s'est dotée d'un camping-car pour proposer un nouveau service de proximité. Il s'agit d'un accueil itinérant entre les communes permettant aux usagers d'avoir un accès de premier niveau aux services publics partenaires : MSA, CAF, CPAM, CAR-SAT, La Poste, Ministère de la Justice, Finances Publiques, Préfecture, etc.

Deux conseillers vous aident pour vos démarches administratives.

Le camping-car viendra **tous les quinze jours, le mercredi de 13h30 à 16h** à partir du 10 février.

Les dates de permanence sont disponibles en mairie.

Projet 100% inclusion

Financé par



PLAN D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES



BANQUE des
TERRITOIRES

BREST - COB Inclusif

Rebondir / vivre / réussir

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un projet financé par le Ministère du Travail et proposé sur toutes les communes de Brest Métropole et du Centre Ouest Bretagne dont Trémargat.

Il a pour but d'accompagner les personnes :

- Sans emploi depuis plus d'un an
- Allocataires des minima sociaux (RSA, ASS...)
- En situation de handicap
- Ou en situation d'isolement et/ou en grande précarité



COMMENT SE DÉROULE L'ACCOMPAGNEMENT ?

- Il s'agit d'un **accompagnement individualisé** pour répondre aux difficultés sociales, financières, de mobilité, de garde d'enfant, de santé, d'emploi etc.
- Mais aussi d'un **accompagnement par le biais d'ateliers collectifs** sur des thématiques très diverses comme le sport, la culture, l'estime de soi, la cuisine, l'informatique etc.
- Cet accompagnement d'une durée **maximum de 15 mois a pour objectif** de trouver une formation et/ou un **emploi**.

Les conseillers de l'association « Tous Vers l'Emploi » basée à Plouguernevel sont à votre écoute et peuvent venir à Trémargat. Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à contacter :

Auristelle Chauzat

☎ 06 04 07 86 52

✉ a.chauzat@tousverslemploi.org



Le Lavomatik' Autogéré de Trémargat

Nous vous informons qu'un espace composé d'une machine à laver de 8 kilos et d'un sèche-linge est à votre disposition dans les toilettes publiques du bourg (à côté de la salle des associations) pour la modique somme de 2 € par machine.

Si nous faisons un petit point sur cette activité, qui dure maintenant depuis 3 ans, avec presque une machine par jour, nous pouvons dire que ce service a répondu à un vrai besoin de la population locale !! De plus, il fonctionne, pour l'instant, uniquement grâce à des dons de machines (merci à celles et ceux qui ont contribué.es) et même les instructions et les réparations sont autogérées !! Ajoutons que l'argent récolté couvre largement les dépenses engendrées...

Et on vous laisse sur cette grande question : Heu, blanc, je sais ce que c'est comme couleur c'est blanc. Moins blanc que blanc, je m'doute, ça doit être gris clair ! Mais plus blanc que blanc j'vois pas... Qu'est-ce que c'est comme couleur ?



La Bibliothèque de Trémargat !

**Gratuite , ouverte à tous
(aux heures d'ouverture de la mairie)**

**300 livres pour adultes et enfants
romans , docs , Bds , etc.. .**

**Stock renouvelé tous les six mois par
le bibliobus des Côtes d'Armor
(vous pouvez venir choisir les livres ,
passage annoncé dans le journal)**

Vous pouvez aussi commander des livres !



Aquarelles d'Alex DONENG

Mairie de Trémargat

Ouverture de la mairie au public :

LUNDI – MARDI ET VENDREDI de 9 H 00 à 12 H 30

MERCREDI et JEUDI de 14 H 00 à 17 H 30

Contacts :

Tél. 02.96.36.55.07

Courriel : mairie@tremargat.fr

www.tremargat.fr



«www.tremargat.fr»
le site internet de Trémargat !
Le site communal accessible à tous :
agenda partagé (événements culturels ou municipaux), informations municipales (délibérations du conseil municipal, tarif locations salle des fêtes, réservations, etc.), mutualisation des services, petites annonces, co-voiturage, annuaire des entreprises et des associations, archives médias, galerie photos, ...
...bref, tout Trémargat en un clic!

Informations générales

URBANISME

La mairie, étape indispensable avant vos travaux ! La municipalité constate l'augmentation du nombre de procédures obligatoires qui ne sont pas respectées avant des travaux, acquisitions, ventes, modifications, etc.

Le respect de ces procédures est de la responsabilité du Maire en tant qu'agent de l'État et agissant sous la tutelle judiciaire du Procureur de la République et sous l'égide administrative du Préfet. La mairie rappelle qu'il est **indispensable de la consulter systématiquement** avant tout projet immobilier ou de travaux, même mineurs.

Trop souvent, des propriétaires, des locataires, des vendeurs ou des acheteurs se trouvent en non-conformité avec la loi ou le Plan Local d'Urbanisme et sont donc dans l'obligation de revenir en arrière dans l'avancée de leurs travaux par manque d'informations. La non-déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.

Permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme, autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire, permission d'accès sur la voirie, etc. Tous les formulaires d'urbanisme sont explicités sur le site www.service-public.fr et peuvent y être téléchargés. La mairie vous conseillera au mieux sur les démarches à suivre, du début à la fin de vos projets.

Le **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) se tient également à votre disposition gratuitement afin de vous conseiller sur votre projet de construction, d'agrandissement ou de réhabilitation.

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi N° 97 – 1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, impose aux jeunes gens (hommes et femmes) de se faire recenser en se présentant volontairement à la mairie de leur domicile **le mois de leur 16 ans**. Une attestation de recensement leur est remise ; elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire par exemple). En 2021, sont concernés les jeunes nés en 2005.

LISTE ELECTORALE

L'inscription sur les listes électorales est simple : il suffit de vous rendre en mairie ou sur www.service-public.fr muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité (carte d'Identité ou passeport). **Les élections départementales et régionales se dérouleront en juin 2021.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITE et PASSEPORT

Les demandes de passeport et carte d'identité peuvent se faire en mairie de Rostrenen sur rendez-vous (02.96.57.42.00). Un premier rendez-vous est nécessaire pour la prise d'empreinte, un deuxième quelques semaines plus tard pour retirer le titre.

Une pré-demande en ligne est possible sur le site <https://ants.gouv.fr> pour faciliter la reprise de vos données lors du rendez-vous.

FOURRIERE ANIMALE

La municipalité rappelle à la population qu'il est interdit de laisser les chiens en divagation sur la voie publique et tient à rappeler les responsabilités des propriétaires d'animaux domestiques :

- *Responsabilité civile* : Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage causé par celui-ci avec obligation de réparer le préjudice. (Article 1385 du Code Civil)
- *Responsabilité pénale* : Le propriétaire d'un animal responsable de blessures graves, voire d'homicide involontaire, est passible de peines d'emprisonnement variant de 5 à 10 ans et de lourdes amendes allant de 75 000 à 150 000 €. (Article 221-6-2 du Code Pénal).

Lorsque des plaintes sont reçues en Mairie, faute de trouver les propriétaires des chiens, celle-ci fait appel à la société Chenil Service des Côtes d'Armor. **Les délais de garde en fourrière** sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est tatoué, vacciné et proposé gratuitement à une association de protection animale.

C'est bien de la liberté individuelle dont il est question, avec le bon sens et le respect d'autrui qui l'accompagne, en vue d'une cohabitation harmonieuse et citoyenne.

DESTRUCTION DE CHARDONS

Par arrêté préfectoral, il est fait obligation aux propriétaires, fermiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Le dit arrêté stipule que la destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la maturation des grains.

tester
COVID-19
alerter
protéger

**J'ai peut-être été contaminé par le coronavirus.
J'agis pour le mieux dès maintenant.**

Ces consignes vont vous aider à préparer au mieux votre semaine d'isolement. Si tout n'est pas clair pour vous, pas de panique! Vous trouverez les réponses à des dizaines de questions posées par d'autres sur gouvernement.fr ou en appelant le 0 800 130 000.

N'hésitez pas à poser des questions aux personnes qui vous ont remis ce document ou à votre médecin traitant. Pendant votre isolement, vous serez aussi appelé(e) par nos équipes qui répondront à toutes vos questions.

En respectant bien **les consignes d'isolement** :

- J'évite de contaminer mes proches.
- Je participe au retour rapide à une vie plus normale pour tous.

↓ **LES 3 SITUATIONS DANS LESQUELLES JE DOIS M'ISOLER**

SITUATION 1	SITUATION 2	SITUATION 3
<p>J'ai des symptômes Fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, fatigue, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat...¹</p>	<p>J'ai un test Covid positif, même si je n'ai pas de symptôme</p>	<p>J'ai été en contact rapproché avec une personne testée positive²</p>

JE VAIS PASSER UN TEST COVID. SI MON TEST EST POSITIF, JE M'ENGAGE À M'ISOLER IMMÉDIATEMENT ↓

Nom:

Prénoms:

Signature:

1 En cas de difficulté à respirer, j'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes malentendantes).

2 J'ai été informé par cette personne, par l'Assurance Maladie ou alerté par l'application #TousAntiCovid.

↓ **JE PRENDS LES BONNES DÉCISIONS**

SITUATION 1 SYMPTÔMES	SITUATION 2 TEST POSITIF	SITUATION 3 CAS CONTACT
<ul style="list-style-type: none"> • Je recherche le lieu le plus proche pour me faire tester.³ • Je m'isole en attendant les résultats de mon test. • Si mon test est positif je reste isolé 7 jours à partir de la date des premiers symptômes.⁴ • Je préviens les personnes avec qui j'ai été en contact. • Je prépare ma liste de contacts, que je communiquerai à l'assurance maladie quand elle m'appellera⁵. • Je me déclare sur l'application #TousAntiCovid. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si au bout de 7 jours, je n'ai plus de symptômes ni de fièvre depuis au moins 48 heures, je peux sortir de mon isolement. • Si mon test est négatif, j'arrête mon isolement. • Sinon, je consulte mon médecin avant de sortir de mon isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'isole immédiatement et pendant 7 jours à partir de la date du dernier contact avec la personne testée positive. • Je me fais tester au bout de 7 jours.⁶ • Si mon test est positif je m'isole 7 jours de plus à partir de la date du test. • Si j'ai des symptômes qui apparaissent, je consulte mon médecin et je m'isole 7 jours de plus à partir de la date des premiers signes. • Si mon test est négatif au 7^e jour, j'arrête mon isolement.
<p>Lorsque je sors de mon isolement, je continue à respecter strictement les gestes barrières et à limiter les contacts, en particulier avec les personnes fragiles.</p>		

Pendant mon isolement, je prends ma température 2 fois par jour. Je contacte mon médecin en cas d'évolution des symptômes ou en cas de doute sur mon état de santé.

3 Où me faire dépister ? <http://depistagecovid.gouv.fr>

4 Je peux le faire sur le site <https://cnam.briseslachaine.org>, aussi disponible via l'application #TousAntiCovid.

5 Ma famille, mes collègues, mes amis, notamment ceux avec qui j'ai partagé un repas sans masque au cours des derniers jours.

J'organise ma semaine d'isolement

pour qu'elle soit plus facile à vivre et efficace.

Je comprends et je peux appliquer cette recommandation.

Je ne comprends pas ce que je ne peux appliquer cette recommandation.
Appelez le 0 800 130 000.

Les règles de l'isolement décrites ci-dessous sont contraignantes, mais elles sont nécessaires pour sortir tous ensemble de cette épidémie.

MON TRAVAIL

- Je prévient immédiatement mon employeur que je dois m'isoler.
- Si je peux télétravailler, je le fais dans la pièce où je m'isole.
- Si je ne peux pas télétravailler, je peux me procurer un arrêt de travail sur le site <https://declare.ameli.fr>. Je serai indemnisé(e).

JE VIS SEUL(E) = PAS DE SORTIE⁸

- Je ne dois voir personne : personne ne doit venir chez moi, et je ne dois pas sortir.
- Je ne fais livrer mes courses, en évitant tout contact avec le livreur.
- Si j'ai une aide à domicile indispensable, la personne doit se laver les mains très régulièrement et porter un masque.
- Je demande à des proches ou à des voisins de m'aider, pour aller chercher un médicament à la pharmacie ou pour sortir mon animal de compagnie.

⁸ Pourquoi ne pas me faire tester tout de suite ? Car même si j'ai été infecté, le test ne pourra pas détecter le virus tout de suite. Il faut plusieurs jours. C'est ce qu'on appelle le temps d'incubation.

⁹ Si personne ne peut m'aider, je ne sors qu'une seule fois pour faire les courses pour la semaine, à une heure où il y a peu de monde. Je prends soin de me laver les mains et de mettre un masque avant cette unique sortie. La sortie doit être la plus courte possible.

JE VIS AVEC D'AUTRES PERSONNES = PAS DE SORTIE⁷, PAS DE CONTACT

- Je m'isole dans une pièce, que je ne quitte pas, y compris pour manger.
- Quand je dois en sortir pour aller aux toilettes ou me laver, je porte un masque. Je reste à plus d'un mètre des autres membres du foyer, je ne les touche pas.
- Je nettoie les pièces que je partage avec les autres membres du foyer, particulièrement les toilettes et la salle de bains.
- Je ne partage pas mes objets de tous les jours avec les autres membres du foyer : serviettes, gants, savon, couverts, etc.
- J'aère toutes les pièces régulièrement. Tous les membres du foyer se lavent les mains régulièrement.
- Je n'ai aucun contact avec des personnes fragiles, c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 65 ans ou avec des maladies chroniques (hypertension, diabète, maladies cardiaques, etc.), les personnes avec une obésité importante et les femmes enceintes au 3^e trimestre de grossesse.

LES PERSONNES AVEC QUI JE VIS DOIVENT-ELLES S'ISOLER ?

- Oui si j'ai un test positif. Toutes les personnes qui vivent avec moi doivent elles aussi s'isoler 7 jours car ce sont des personnes contact. Elles doivent se faire tester tout de suite, puis au bout de 7 jours.
- Les enfants ne doivent pas aller à l'école⁸. Même si toute ma famille est isolée avec moi, je fais attention à ne pas les contaminer en respectant les règles décrites ci-dessus⁹.
- Non si je suis une « personne contact », dans l'attente de mon test. Les personnes vivant sous le même toit que moi ne doivent pas s'isoler, sauf si je développe des symptômes ou si mon test est positif. Les enfants peuvent aller à l'école. Par prudence, je limite mes contacts avec eux.

⁸ Les enfants qui auraient été en contact à l'école avec un élève testé positif doivent en revanche continuer à aller à l'école. | ⁹ Porter le masque à la maison, manger seul, rester à plus d'un mètre, etc.

Borne Textile



- En sacs fermés
- Secs et lavés
- En bon état ou usés



Vêtements



Linge de maison



Chaussures attachées



Maroquinerie

En magasin



D3E, piles et batteries,
bouteilles de gaz,
ampoules, pneus
cartouches



- Aux entrées des grandes surfaces
- Retour en magasin

En pharmacie



Les médicaments
et les DASRI
(Déchets d'activité de
soin à risque infectieux)

Les médicaments

non utilisés sont à rapporter
en pharmacie.

Les Dasri

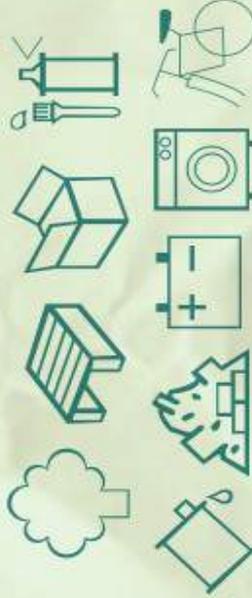
Les déchets piquants et coupants
sont à mettre dans une boîte distribuée
gratuitement en pharmacie. Les boîtes
pleines sont à déposer en déchèterie.



Déchèterie



- Bien fermer les emballages des produits dangereux.
- Avant d'aller en déchèterie, triez vos déchets par catégorie.
- Si vous avez un doute, demandez conseil auprès des agents.



Deux déchèteries sont à votre disposition pour

- Les déchets encombrants :
végétaux, gravats, ferraille, matelas, meubles, cartons...
- Les déchets toxiques :

Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), piles, batteries, lampes, pneus, peintures, produits phytosanitaires et ménagers...

Horaires d'ouverture déchèteries	Rostrenen 02 96 29 24 96		St-Nicolas-du-Pélem 02 96 29 76 57	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi Mardi au samedi	9h-12h	13h30-18h	Fermé 9h-12h	Fermé 14h-18h
			Après-midi été	Après-midi hiver
			Fermé 14h-18h	Fermé 14h-17h30



Vos objets peuvent encore servir,
pensez aux associations comme
la ressourcerie **Ti Récup'** à Rostrenen.
Plus d'infos sur www.tirecup.fr

Un doute ? Une question ?

www.consignesdetri.fr

ou contactez la CCKB au

02 96 29 18 18 - www.kreiz-breizh.fr



MÉMO TRI



QU'EST-CE QUE JE FAIS DE MES DÉCHETS ?

Trier ses déchets
c'est leur donner
une seconde vie et
réduire le coût
de leur traitement

SACS JAUNES

- * Ne pas utiliser d'autres sacs que ceux fournis
- * Ne pas trop remplir les sacs
- * Ne jeter que des emballages vides et propres
- * Pas de polystyrène
- * Pas de grands cartons

Tous les papiers



Journaux, magazines, prospectus, enveloppes, cahiers.

Emballages carton



Les cartons et cartonnettes, les briques alimentaires.

Emballages plastique



Les bouteilles et flacons, les sacs/films et sachets, les barquettes/boîtes et pots.

Emballages métalliques



Aérosols, barquettes, conserves, canettes.

PAS de trop petits emballages

Papiers de bonbon, dosettes de café;...

PAS d'objets en plastique

Jouets, crayons, arrosoirs;...

PAS de produits dangereux

Pots de peinture, piles, désinfectants;...

Ordures ménagères

- En sacs fermés
- Non dangereux, non recyclables et non encombrants



Assiettes cassées, jouets, brosses à dents, couches, cigarettes, restes de repas, mouchoirs, bouchons de bouteilles/bocaux,

Colonne à verre

- Uniquement des contenants en verre
- Vides
- Sans bouchons



Bocaux, pots, bouteilles.

Composteur

Pensez à bien aérer votre compost en le remuant et équilibrez 1/3 de matière humide et 2/3 de matière sèche.



Composteurs en vente en déchèterie

